



DEC171516DR17

Décision portant nomination de M. Thomas VIVES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Marc Fourmigué aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6226 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6226 en date du 06/04/2017;

Considérant que M. Thomas VIVES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 4 au 6 juin et du 18 au 20 juin 2012 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thomas VIVES, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Thomas VIVES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thomas VIVES est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Marc Fourmigué

Gabrielle Inguscio

Visa du directeur de l'ENSCR

Pierre Le Cloirec